



III Prix National de Composition

“MUSICA NELLA CITTÀ”

La "Fondazione Teatro del Maggio Musicale Fiorentino" et A.N.B.I.M.A. (Associazione Nazionale Bande Italiane Musicali Autonome), avec l'intention de promouvoir la musique, en vue d'une meilleure mise en valeur de la spécificité de la formation musicale, ainsi que dans le soutien à la production d'un répertoire contemporain pour musique, lors de "81° Maggio Musicale Fiorentino 2018", lancent la troisième édition du Prix National de Composition "Musica nella Città".

Règlement

Art. 1

- Le théâtre du "Maggio Musicale Fiorentino" est le siège où la sélection des travaux et la proclamation de la composition gagnante auront lieu.

- Le morceau vainqueur du Prix National de Composition "Musica nella Città" sera exécuté le 4 juillet 2018 au théâtre du "Maggio Musicale Fiorentino" et sera publié par "Edizioni Musicali Wicky" de Milan.

Art. 2

Ils peuvent participer les compositeurs de tous âges, de la Communauté Européenne. Il est possible participer au concours avec un seul travail jamais exécuté.

Art. 3

Le Jury, dont le verdict est sans appel, sera présidé par M° Pietro Damiani et composé par M° Michele Mangani, Président du Conseil Artistique Nationale ANBIMA, et par M° Pierangelo Conte, Coordinateur Artistique du "Teatro del Maggio Musicale Fiorentino". L'attribution ex-aequo n'est pas admise.

Art. 4

Les participants devront soumettre un travail original pour musique, de tout genre musical, niveau de difficulté 2,5/3 (le niveau de difficulté de l'échelle internationale en a six) et d'un maximum de 15 minutes, destiné à une formation structurée selon la suivante organisation:

Piccolo	
Flûte	Trompettes sib 1° - 2°
Hautbois	Sopranos flugelhorns ou Cornets 1°-2° (opt.)
Basson	Trombones 1° -2° -3° (clé de fa et de sol)
Clarinete petite mib (opt.)	Cors en fa (1° - 2° aussi en mib)
Clarinete sib 1° - 2° - 3°	Euphoniums 1° - 2° (clé de fa et de sol)
Clarinete basse sib	Tuba (clé de fa et de sol)
Saxo soprano sib (opt.)	Timbales (2 ou 3)
Saxo contralto mib 1° - 2°	Mallets (Glockenspiel ou Xylophone)
Saxo ténor sib	Percussions: tambour, grosse caisse,
Saxo baryton mib (opt.)	cymbales et autres accessoires pour un montant maximum de 4 exécuteurs.

Les concurrents devront envoyer les travaux dans un pli sans indication de l'expéditeur à A.N.B.I.M.A., via Cipro 110 int. 2 - 00136 Roma, au plus tard le 31 mars 2018, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le pli devra contenir:

- 5 (cinq) copies de la composition en partition complète, sous forme strictement anonyme et sans aucun signe d'identification, compris le titre. Chaque copie doit être marquée, clairement et visiblement par une devise et doit indiquer le temps approximatif du morceau.

- 1 CD audio contenant l'enregistrement du travail présenté.

- 1 (une) enveloppe cachetée, sur laquelle il doit apparaître bien visible la même devise avec laquelle sont marqués les copies de la partition, que devra contenir:

a) données personnelles de l'auteur, adresse de résidence, numéro de téléphone et adresse e-mail;

b) une déclaration signée par l'auteur, dans laquelle le compositeur affirme d'accepter le présent règlement, d'être l'unique auteur de la partition, que le travail présenté est inédit et jamais exécuté, que la partition n'a pas été récompensée ou signalée dans d'autres compétitions et que accepte le jugement sans appel des jurés, sous peine de disqualification.

Art. 5

- Tous les travaux inédits envoyés deviendront patrimoine archivistique du "Teatro del Maggio Musicale Fiorentino" et de "ANBIMA" pour la création d'une collection permanente de morceaux contemporains.

- L'auteur du morceau gagnant gardera entièrement les droits de propriété et moraux du travail.